

Annexe au règlement intérieur relative aux frais payés par les participants lors des sorties organisées par le club 2025

L'inscription à une sortie vaut acceptation du présent règlement

Afin d'assurer le bon déroulement des sorties et la gestion efficace des réservations (hébergement, transport, activités), les membres inscrits à une sortie s'engagent à respecter les conditions suivantes.

1) Inscription et engagement

Toute inscription à une sortie est considérée comme un engagement ferme et définitif. Le nombre de places étant souvent limité, il est important que chaque participant respecte son inscription.

2) Paiement des frais

Selon la nature de la sortie, des acomptes peuvent être demandés afin de réserver les hébergements ou frais d'encadrement éventuels (guide) pour les sorties sur plusieurs jours. Son montant est déterminé librement par l'organisateur. Ces frais doivent être réglés auprès de l'organisateur de la sortie dans les délais fixés pour valider l'inscription. L'inscription à la sortie n'est effective qu'une fois l'acompte versé.

3) Désistement et frais engagés

En cas de désistement, toute annulation doit être signalée au plus tôt auprès de l'organisateur de la sortie.

- Si l'annulation intervient avant la date limite de 30 jours avant la sortie, les frais d'inscription seront intégralement remboursés à l'exception des frais déjà engagés.

- En revanche, en cas de désistement tardif, soit passé la date limite, le participant restera redevable de l'intégralité des frais engagés par le club en son nom, notamment ceux liés aux réservations d'hébergement ou autres prestations non récupérables, sauf s'il trouve un remplaçant pour la sortie.

Cette mesure vise à limiter les pertes financières pour le club ou les responsables de sorties qui avancent souvent des sommes d'argent, et à respecter les engagements auprès des prestataires.

4) Cas de force majeure

Toute situation exceptionnelle (maladie grave, accident, cas de force majeure) sera examinée au cas par cas par le bureau du club, qui pourra décider d'une exonération partielle ou totale des frais.

5) Communication et bonne foi

Le respect de ces règles est essentiel pour garantir une organisation fluide des sorties et préserver la convivialité au sein du club. Le club compte sur la bonne foi et la responsabilité de chacun.